

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020**

**DELIBERATION N°2020.00187**

**PRODUCTION ET DIFFUSION DE SUPPORTS PEDAGOGIQUES POUR LES CLASSES CHARNIERES EN VUE DE LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET LA FRACTURE NUMERIQUE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 99

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 118

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,

Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2520717-0202001870

DATE D'ARCHIVAGE : 28 juillet 2020

M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020**

### **PRODUCTION ET DIFFUSION DE SUPPORTS PEDAGOGIQUES POUR LES CLASSES CHARNIERES EN VUE DE LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET LA FRACTURE NUMERIQUE**

La crise sanitaire que nous traversons a eu un impact important sur la scolarisation des enfants et des jeunes. Malgré un accompagnement pédagogique continu des équipes enseignantes, malgré des parents impliqués et soucieux de faire travailler leurs enfants, un phénomène de décrochage a pu être constaté en raison de la durée du confinement. Par ailleurs, des inégalités sociales et des inégalités d'accès au numérique ont été observées par les acteurs du champ de l'éducation, notamment sur les secteurs de la politique de la ville.

Dans son pilier n° 1, le Contrat de ville de Saint-Etienne Métropole se fixe comme objectif de renforcer le développement social du territoire et d'accompagner l'autonomie de ses habitants. L'une des orientations de ce pilier est d'accompagner vers la réussite éducative et de favoriser l'implication des parents. Les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération et le reste du territoire constituent un défi majeur pour la cohésion sociale. Mais la notion de réussite éducative ne peut se limiter au cadre scolaire. Et l'école ne peut faire face seule aux conditions sociales et familiales et aux difficultés socio-éducatives qui agissent, notamment, sur la réalité scolaire. La réussite éducative, développée dans le cadre de la politique de la ville, doit mettre l'accent sur l'ensemble des aspects socio-éducatifs : les conditions matérielles et sociales des familles qui ont un impact sur la scolarité, la socialisation et l'intégration.

Afin de bien préparer la rentrée du mois de septembre et éviter que certains enfants ne connaissent et ne subissent un décrochage scolaire encore plus important, Saint-Etienne Métropole a proposé en lien avec les services de l'Education Nationale et la télévision locale implantée sur le territoire de la métropole stéphanoise, la création et la diffusion de supports pédagogiques portant sur différentes matières : français, histoire, mathématiques. Ce dispositif a été construit en étroite collaboration avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Loire, il cible les niveaux charnières : grande section de maternelle, CP, CM2. Le budget prévisionnel de cette action est de 32 400 € TTC.

Ces supports pédagogiques seront diffusés sur la chaîne locale TL7 et seront accessibles depuis le site internet de Saint-Etienne Métropole.

Depuis le 13 septembre 2018, une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été impulsée par le Président de la République. Sa mise en œuvre repose sur un partenariat avec les collectivités locales dont les métropoles qui sont invitées à s'engager par voie contractuelle aux côtés de l'Etat. Selon l'instruction conjointe des ministres des Solidarités et de la santé et du Travail du 12 février 2020, « l'insertion devient ainsi, dans les grandes aires urbaines, le résultat d'une combinaison d'interventions complémentaires en matière de logement, de développement économique, d'actions d'insertion vers l'emploi, de mobilité ou de lutte contre la précarité alimentaire ».

Une convention « d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » est en cours de finalisation sur la base d'un financement paritaire entre Saint-Etienne Métropole et l'Etat, la contribution de la métropole pouvant, en partie, se traduire sous forme de valorisation de moyens existants.

Le projet d'émissions à destination des enfants et des jeunes en partenariat avec TL7 et l'Education Nationale pourrait être soutenu dans ce cadre.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le principe de mise en place d'émissions à destination des enfants et des jeunes en partenariat avec TL7 et l'Education Nationale ;**
- **approuve le financement de l'action par Saint-Etienne Métropole pour un montant de 32 400 € ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement « politique de la ville » de l'exercice 2020, destination VILLE ;**
- **Les recettes correspondantes seront perçues sur le chapitre 74718 du budget « politique de la ville » de l'exercice 2020, destination PREV.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU